

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS85/5

18 juin 1997

(97-2503)

Original: anglais

ETATS-UNIS - MESURES AFFECTANT LES TEXTILES ET LES VETEMENTS

Demande de participation aux consultations

Communication du Pakistan

La communication ci-après, datée du 12 juin 1997, adressée par la Mission permanente du Pakistan à la Mission permanente des Etats-Unis, à la Délégation permanente de la Commission européenne et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Me référant aux consultations au titre de l'article 4:4 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends que les Communautés européennes ont demandé à tenir avec les Etats-Unis au sujet de la question susmentionnée, j'ai l'honneur de faire savoir que la délégation du Pakistan désire participer à ces consultations en tant que tierce partie conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord.

En tant que gros exportateur de textiles, le Pakistan a un intérêt substantiel dans cette affaire. Son intérêt tient aussi aux conséquences que la question pourrait avoir pour ses exportations de textiles vers les Etats-Unis.